REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

fondation pour le patrimoine bâti genevois

Genève, le 19 mai 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois

Une nouvelle fondation pour le patrimoine architectural et archéologique genevois

Initiée par l'Etat de Genève, la Fondation pour le patrimoine bâti genevois a pour mission principale d'encourager la conservation, la restauration et la sensibilisation au patrimoine bâti et archéologique du canton de Genève. Fondation de droit privé, elle promeut une culture du bâti de qualité, en se fondant sur les principes de la Déclaration de Davos sur la culture du bâti.

Conscient des coûts que peut représenter la conservation du patrimoine bâti, l'Etat de Genève a créé la Fondation pour le patrimoine bâti genevois afin de soutenir la sauvegarde et la valorisation d'objets patrimoniaux.

Sensible à un développement durable et de qualité de l'environnement bâti, la fondation encourage le secteur privé comme le secteur public à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la préservation du patrimoine architectural et culturel dans le canton de Genève. Grâce à une première dotation d'un mécène privé, la Fondation pour le patrimoine bâti genevois a non seulement pour mission de participer aux coûts de restauration de biens par des propriétaires privés et publics mais également de soutenir la formation et d'encourager toutes actions de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de la population.

Son conseil de fondation, présidé par M. Jean Terrier, ancien archéologue cantonal, se veut interdisciplinaire. Il est ainsi composé de personnes représentant l'Etat et la Ville de Genève, l'association des communes genevoises, l'association Patrimoine suisse Genève, la Fédération des architectes et des ingénieurs, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, l'Université de Genève et l'association Métiers d'art Genève.

Fort de cette représentation des milieux institutionnels, académiques et professionnels de l'architecture et du patrimoine, l'Etat de Genève souhaite ainsi rappeler la nécessité de tisser des liens avec le passé pour construire un avenir respectueux de l'identité d'un territoire et de ses habitants.

Le premier appel à projets a été fixé au 4 juin 2022. Les dossiers devront être déposés via le site internet www.fpbg.ch, dont le portail de dépôt de dossier est désormais ouvert.

Contacts

Pierre Alain Girard, directeur général de l'office du patrimoine et des sites et secrétaire de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois – Tél. +41 78 606 84 10 – email : pierre-alain.girard@etat.ge.ch

Jean Terrier, président de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois – Tél. + 41 76 326 33 60 – email : info@fpbg.ch